

LA RELÈVE en gynécologie-obstétrique HNe et concept de formation postgraduée romand

Dr Yves Brünisholz | Médecin-chef du département de gynéco-obstétrique de l'HNe

CONCEPT GÉNÉRAL

Le DGO dispose de douze postes de MA en formation dont neuf sont attribués au RRFGO (Réseau Romand de Formation en Gynécologie et Obstétrique), et trois sont gérés par le DGO (poste de formation approfondie opératoire).

Le RRFGO réunit l'ensemble des hôpitaux romands avec l'entrée en 2013 des HUG et de l'hôpital de Delémont. Le président du réseau réunit le collège deux à trois fois par année pour discuter le fonctionnement et des séances d'engagement de candidats sont ouvertes à raison de deux à trois journées et demi par année selon les besoins. Le RRFGO est ouvert d'abord aux candidats issus des universités suisses mais également de l'UE. Lors des séances d'auditions, les candidats sélectionnés sur dossier sont entendus par l'ensemble des représentants de chaque hôpital membre. S'ils sont retenus, un plan de formation sur cinq ans leur est attribué avec un programme de formation. Ceci leur permet d'obtenir le nombre d'année, également en universitaire avec le catalogue des interventions gynécologiques et obstétricales pour se présenter à l'examen de spécialiste FMH selon les normes 2008.

Les candidats intéressés à une formation approfondie opératoire plus poussée sont astreints à trois ans supplémentaires ainsi qu'à un catalogue plus étoffé d'interventions à réaliser. Au terme de cela ils peuvent présenter un examen oral et pratique opératoire pour obtenir le titre de spécialiste en gynécologie opératoire. Il existe encore par la suite la possibilité de faire des formations approfondies de trois ans supplémentaires en :

- Médecine fœtale
- Gynéco-oncologie
- Médecine de la reproduction

Le DGO dispose également de sept postes de CDC(A) qui permettent aux candidats détenteur du titre de spécialiste et de l'expérience nécessaire d'assumer une fonction dirigeante sous la responsabilité des médecins cadres.

ORGANISATION AU SEIN DU DGO

Le département de gynécologie et d'obstétrique de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) – Pourtalès a vu son activité se modifier profondément en 2005, suite à la fermeture de la maternité de l'Hôpital de Landeyeux au Val-de-Ruz. En effet, la grande majorité des patientes accouchées jusqu'ici dans cet endroit se sont dirigées vers notre établissement, il en a résulté une augmentation environ de 40 % de l'activité obstétricale. Par la suite, la maternité de l'Hôpital de Couvet au Val-de-Travers ferma ses portes en 2009 et enfin le site unique cantonal femme-mère-enfant voyait le jour au printemps 2010 après la fermeture du service de gynécologie-obstétrique de La Chaux-de-fonds.

Le Département de gynécologie et d'obstétrique est classé catégorie B. Il est dirigé par un médecin chef de département qui jouit également d'une activité médicale en cabinet privé dans l'hôpital. Une cheffe du service d'obstétrique dirige la maternité depuis le 1^{er} décembre 2012. Deux médecins-chefs ainsi

que quatre médecins-adjoints se répartissent l'ensemble des sous-spécialités de la branche pour offrir une couverture complète en matière de soins en gynécologie et obstétrique dans le canton de Neuchâtel. Des médecins consultants en particulier en infertilité et en chirurgie plastique et reconstructive font également partie de l'équipe. Une policlinique spécialisée sur le site de Pourtalès étoffe notre offre à la population avec un cabinet de praticien hospitalier à 70 % sur notre site de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi il est possible d'avoir une prise en charge spécialisée en urogynécologie, infertilité, sénologie, gynéco-oncologie, échographie et médecine fœtale au sein d'HNE. Les médecins cadres ont également une activité de cabinet soit intramuros soit extramuros.



1. Formation de 1^{ère} année en gynécologie et obstétrique
2. Formation de 2^{ème} année
3. Formation de 3^{ème} année
4. Formation de six mois à un an pour médecins généralistes (programme cantonal)
5. Poste de chef de clinique/adjoint

1. FORMATION DE 1^{ère} ANNÉE EN GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE

L'objectif général de cette première année de formation est celui de l'apprentissage des bases diagnostiques et thérapeutiques en gynécologie et obstétrique. Lors de cette première année, le candidat à l'obtention du titre FMH de spécialiste en gynécologie et obstétrique se verra confié la charge des cas courants et des urgences opératoires simples, c'est-à-dire :

- Secteur ambulatoire : consultations générales dans la spécialité, suivi de grossesses, prise en charge des urgences habituelles, évaluation médicale préopératoire.
- En gynécologie : contrôle gynécologique de routine, planning familial, échographies gynécologiques du début de grossesse de routine sous supervision, prise en charge des admissions, tenue des dossiers et contact avec les patients.
- En obstétrique : surveillance de la grossesse physiologique, accouchements eutociques, suture d'épisiotomie simple. Examen des nouveaux-nés.
- Programme opératoire : assistance opératoire, examen gynécologique sous anesthésie générale, curetage explorateur, évacuateur et interrupteur. Stérilisation du post-partum, biopsies simples multiples. Incision d'abcès, mise en place et retrait de dispositif intra-utérin contraceptif, etc...

2. FORMATION DE 2^{ème} ANNÉE

La 2^{ème} année de formation post-graduée a pour objectif d'améliorer l'expérience acquise lors de la 1^{ère} année ainsi que d'élargir le spectre d'activité clinique.

- Secteur ambulatoire : surveillance de la grossesse pathologique avec initiation aux consultations spécialisées d'échographie de la croissance (développement normal et dépistage pathologique). Apprentissage du contrôle échographique de la grossesse normale : manning, estimation du poids, croissance, etc...
- En gynécologie : laparoscopie diagnostique et stérilisation laparoscopique. Laparotomie simple. Apprentissage de l'hystérocopie et de la pratique du laser CO2 sur la filière génitale.
En obstétrique : maîtrise du diagnostic clinique, surveillance et traitement des grossesses à risque. Conduite de l'accouchement pathologique. Maîtrise des techniques obstétricales opératoires, tel que ventouse, forceps, césarienne.

3. FORMATION DE 3^{ème} ANNÉE

D'une manière générale, on procédera cette troisième année à un élargissement de l'expérience antérieurement acquise.

- Secteur ambulatoire : participation aux consultations d'urodynamique, de sénologie, de stérilité – infertilité et d'oncologie. Durant cette année le candidat est tenu de suivre un cours d'échographie spécialisé.
- En gynécologie : apprentissage de la laparoscopie opératoire : annexectomie, kystectomie, hystérectomie subtotale laparo-guidée. Hystérectomie totale et subtotale laparoscopique. Hystérectomie abdominale et vaginale. Chirurgie de l'incontinence urinaire. Hystérocopie opératoire simple. Chirurgie sénologique.
- En obstétrique : surveillance de la grossesse pathologique, connaissance des malformations fœtales les plus fréquentes, surveillance échographique de la grossesse pathologique et diagnostic anténatal. Pratique de l'accouchement instrumental et des césariennes.

En résumé, au terme d'une troisième année de formation dans notre département, le candidat doit pouvoir assumer une pratique large de la chirurgie courante, de la gynécologie et de l'obstétrique. Il doit être également à même d'apprécier les situations médicales, chirurgicales, psychosomatiques et psychosociales et leur prise en charge.

4. FORMATION POUR MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Ce programme est superposable à celui des médecins-assistants en première année de gynécologie et d'obstétrique, sans apprentissage obligatoire de l'activité chirurgicale. La demande de formation se fait également par une lettre motivée auprès de l'Association des médecins généralistes du canton de Neuchâtel.

5. POSTE DE CHEF DE CLINIQUE

- Le chef de clinique, détenteur du titre de spécialiste avec formation approfondie opératoire, est responsable dans notre établissement de l'encadrement et de la supervision des médecins assistants :
En salle d'accouchement : il forme les assistants à la pratique du contrôle obstétrical, à la surveillance tocographique et échographique du fœtus, au déroulement de l'accouchement et des sutures obstétricales.
Il supervise le bon déroulement de l'activité et le suivi régulier des patientes.
Il ne délègue l'accouchement instrumental à l'assistant qu'avec l'accord préalable du médecin-chef ou de son remplaçant.
- En consultation d'échographie, il supervise en principe l'assistant responsable de cette activité. Il assume les demi-journées de consultations confiées par le médecin-adjoint responsable le cas échéant.
- En salle d'opération : il assiste les médecins assistants pour les interventions qui leurs sont confiées.
- En policlinique : il supervise le travail des assistants, les indications opératoires demeurant la responsabilité du médecin-chef ou de son remplaçant. Il peut également selon les besoins, consulter personnellement.
- Le chef de clinique a la responsabilité de la supervision de la visite médicale dans les services. Il est également responsable avant le colloque journalier de fin de journée d'évaluer les cas en suspens ou à problèmes avec les médecins-assistants. Il contrôle le suivi et la transmission des cas aussi bien hospitaliers qu'ambulatoires, pris en charge par les médecins-assistants. Le chef de clinique est également responsable de la prise en charge et du suivi des médecins stagiaires. La préparation de la liste des cas du tumor board est de sa responsabilité.

23 FORMATION THÉORIQUE

La formation clinique décrite ci-dessus est complétée par deux colloques quotidiens, ainsi qu'un journal club hebdomadaire au cours duquel le candidat ainsi que les médecins cadres à tour de rôle effectuent une revue de la littérature ainsi que des exposés en rapport avec la spécialité gynéco-obstétricale. Les candidats sont en outre obligés de suivre les cours bloc organisés par la Société suisse de gynécologie-obstétrique ainsi que de participer à des cours de perfectionnement ou à des congrès des sociétés spécialisées. Ce département offre également la possibilité aux candidats d'être encadrés dans un travail de doctorat qui aura au préalable été initié dans le cadre d'un service universitaire.

ACCUEIL ET ENCADREMENT DES MÉDECINS ASSISTANTS

La formation post-graduée est organisée par le médecin-chef et contrôlée par les médecins adjoints aux différentes étapes de la formation.

Lors de leur entrée en fonction, les nouveaux médecins assistants participent à une journée théorique de mise au courant dans le cadre global de l'hôpital, suivie d'une mise au courant sur le lieu de travail des principes propres à la discipline. Le rapport entre le nombre de formateurs et de médecins assistants est actuellement de neuf médecins formateurs pour douze médecins assistants et sept chefs de clinique. Les médecins assistants sont constamment supervisés par un chef de clinique/adjoint. Les médecins assistants ont accès à la bibliothèque générale de l'hôpital et plus spécifiquement à la bibliothèque du département de gynécologie-obstétrique. L'accès aux informations médicales par internet est disponible pour chacun dans notre département. Enfin, l'évaluation des candidats est faite par le médecin-chef ou son remplaçant à la fin de chaque période de formation mais également tous les six mois lors d'un entretien particulier. On s'attachera lors de cet entretien à évaluer si les objectifs de la période d'évaluation ont été atteints mais également de fixer ceux de la phase suivante.



LES EXPERTS QUI FONT PARLER LES CELLULES

Révélér les secrets des cellules : voilà la mission assignée à nos experts lors des 30'000 analyses médicales que nous effectuons quotidiennement.

Unilabs mobilise toutes les compétences de 900 professionnels en Suisse, dont 72 spécialistes scientifiques et académiques, pour vous aider à affiner votre diagnostic. Ainsi, vous pouvez prendre la meilleure décision pour chacun de vos patients.



Unilabs

Votre laboratoire pour la Vie

COMMUNIQUÉ

Le service de radiologie de l'HNe informe que **la salle de scanner de Pourtalès sera fermée du 16.01.2014 au 07.03.2014** pour cause de changement d'appareil et de travaux.

Un camion-scanner mobile est prévu en remplacement durant cette période sur le parking visiteur de l'hôpital Pourtalès.

Il est toutefois important de rappeler que le camion-scanner mobile sera uniquement réservé à la prise en charge des patients hospitalisés et/ou passant par le service des urgences de Pourtalès.

Les patients ambulatoires peuvent être adressés durant cette période sur le site de La Chaux-de-Fonds. Les demandes passent toujours par le secrétariat de radiologie comme jusqu'ici.

Le service de radiologie de l'HNe vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.